DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES

Objectif de la formation
A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de réaliser et poursuivre la mise à jour du DUER, obligatoire pour toute organisation assujettie au code du travail. Un accompagnement à la réalisation du DUER, assuré par un consultant compétent en prévention des risques professionnels, peut être proposé en complément de la formation.

+33 9 50 34 24 50

contact@aspformation.com

Public visé : Chefs d'entreprises, chefs d'établissement publics et privés, personnes chargées de la santé et de la sécurité, devant concevoir et mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER).

Prérequis : Aucun

Type d'action : Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

Codes de formation

Formacode : 42816 – Document unique NSF : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

Prévention : Evaluation des risques : Articles R4121-1 à R4121-5 du code du travail
Prévention : Articles L4111-1 à L4121-5 du code du travail

Durée : 7 heures (1 jour) à plusieurs jours en fonction de la complexité du site

Périodicité : Aucune
Nombre de participants par groupe : 10
Moyens d'encadrement : Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques : Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet. ν Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Installations en centre de formation : Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable

Moyens techniques :

Attention :
Equipements à mettre à disposition par le client (formation intra) : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.

Moyens d'évaluation Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen questionnement oral et reformulations des apprenants. Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à

l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Programme détaillé de la formation

Enseignements théoriques
Obligations d'évaluation des risques dans le code du travail
Modalités de réalisation du document (forme, contenu)
Outils d'analyse et méthodes
Association d'autres participants à l'évaluation
Modalités d'évaluation des risques selon l'activité de l'établissement
Suivi du document unique et plannification des actions de prévention
Lien avec l'analyse de la pénibilité
Enseignements Pratiques
Exercices d'évaluation in situ
Exercices avec vidéos comportant des situations à risques
Bilan de la formation

Objectif de la formation
A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise et réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

+33 9 50 34 24 50

contact@aspformation.com